



Caution bancaire et loi borloo

Par **mamie bonheur**, le **05/06/2008** à **15:59**

Bonjour,

En 2000, nous nous sommes portés cautionnaires bancaires pour notre fils qui n'a quasiment rien remboursé. (Nous n'avons plus de contacts avec lui).

Il doit passer au tribunal pour effacer ses dettes (loi Borloo, je crois).

Son prêt bancaire sera-t-il effacé également ou devons-nous payer quand même ?

La banque m'a donné un rendez-vous pour la semaine prochaine et j'aimerais avoir des arguments.

Merci de votre réponse